

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Adoption du tableau des emplois**

Le cinq décembre deux mille treize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni au Conseil Régional Nord Pas de Calais, siège du syndicat mixte, sur convocation en date du vingt cinq novembre deux mille treize sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

**Présents : 13 (un membre sorti pendant le vote, avec pouvoir)**

**Absents Excusés : 6**

**Pouvoirs : 5**

**Absents : 0**

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

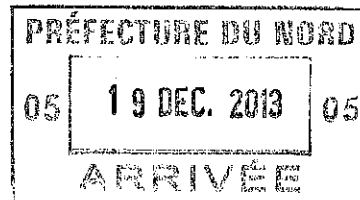
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2013, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte « Nord-Pas de Calais Numérique », et dans un premier temps,



## DECIDE

D'adopter le tableau des emplois annexé à la présente délibération et de créer les emplois correspondants.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 012.

## AUTORISE

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer, le cas échéant, des conventions de mise à disposition de personnel.

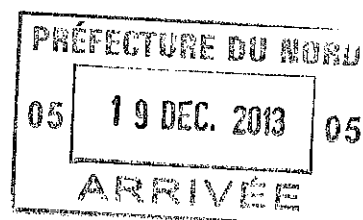
Adopté par :

- voix pour : 17
- voix contre : /
- abstentions : 1

Pour extrait conforme :  
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le :



	Administration Générale	Gestion administrative	Assistante de Direction	1	Assurer l'appui et l'assistance au Directeur, coordonner les moyens et le suivi des activités du Syndicat Mixte. Assurer la gestion du courrier et le traitement de l'information. Assurer l'accueil physique et téléphonique, gérer l'agenda et réaliser les travaux de secrétariat. Gérer et organiser les ressources du Syndicat. Préparer et suivre les instances du Syndicat Mixte.	Rédacteur principal de 1ère cl, Rédacteur principal de 2ème cl, Rédacteur Adjoint administratif principal de 1ère cl, Adjoint administratif principal de 2ème cl, Adjoint administratif de 1ère cl, Adjoint administratif de 2ème cl,	297	675
	Contrôle Finance et Comptabilité	Gestion Administrative et Financière	Responsable Administratif et Financier et Institutionnel	1	Seconder le Directeur dans les domaines administratif, financier, juridique et de la vie institutionnelle du Syndicat Mixte. Assurer la préparation et le suivi des instances (bureau et comité syndical), Garantir la sécurité juridique dans la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics, Assurer l'activité nécessaire au pilotage et concevoir les outils, Garantir l'unité de traitement administratif et financier des dossiers du Syndicat Mixte	Directeur, Attaché principal, Attaché	379	985

PRÉFECTURE DU NORD  
05 19 DEC. 2013 05  
ARRIVÉE

Informatique	Réseau « Très Haut Débit »	Chargé de mission « Aménagement du territoire par les télécommunications » (très haut débit)	1	<p>Etablir l'analyse spatiale des télécommunications (connaissance des réseaux publics et privés, suivi de l'installation des fibres optiques,...) Assurer l'opérationnalisation des relations entre aménagement durable et très haut débit par la mobilisation des outils d'aménagement que sont les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les plans locaux d'habitat. Accompagner le chef de projet « Très Haut Débit » dans la territorialisation des objectifs du schéma directeur</p>	325	985
	Réseau « Très Haut Débit »	Chargé de mission « Architecture et ingénierie des réseaux de communication électroniques »	1	<p>Apporter au Syndicat et à ses partenaires directs une expertise méthodologique, technologique et économique sur les réseaux Très Haut Débit (fibre optique, DSL, radio, satellite) et les services de communications électroniques (internet et téléphonie, fixes et mobiles 3G et 4G)</p>	325	966

PRÉFECTURE DU NORD  
05 19 DEC. 2013 05  
ARRIVÉE

					<p>Contribuer à la coordination et à la mise en œuvre du « Très Haut Débit » en région Nord-Pas de Calais, Mener et piloter le projet de « Très Haut Débit » porté par le Syndicat Mixte en faisant appel à des ressources et à des moyens externes et internes,</p> <p>Coordonner le projet tant dans la diversité des thématiques mobilisées qu'au niveau des interlocuteurs impliqués (représentants régionaux, collectivités territoriales, associations, Etat, organisations nationales....)</p> <p>Assurer en lien avec le directeur la représentation du Syndicat Mixte à l'échelle régionale, nationale et européenne.</p>	<p>Ingénieur Principal, Ingénieur, Technicien principal de 1ère cl, Technicien principal de 2ème cl, Technicien</p>	<p>325</p>	<p>966</p>	
Management	Management Stratégique	Directeur (2)	1	<p>Concevoir, proposer et contrôler la mise en œuvre de l'activité dont le Syndicat Mixte a la charge dans toutes les composantes (administrative, juridique, financière et technique), Assurer l'animation, le management et la coordination de l'équipe du Syndicat Mixte.</p>	<p>Administrateur hors cl., Administrateur, Ingénieur en chef de cl. exceptionnelle, Ingénieur en chef de cl. normale, Ingénieur principal, Ingénieur</p>	<p>379</p>	<p>HEB</p>		

05  
 PRÉFECTURE DU NORD  
 19 DEC. 2013  
 ARRIVÉE  
 05

[1] Conformément au principe de séparation du grade et de l'emploi posé dans le statut de la Fonction Publique, ces données sont indicatives et font l'objet d'un ajustement en tant que de besoins (évolutions statutaires, mobilités internes, compétences recherchées...)

[2] Cf la délibération n° 2013- 16 en date du cinq décembre deux mille treize

